

Prise de position du groupe le centre/vert/libéral

Message n° 1 : Approbation des Comptes 2020 et Rapport de gestion

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Chères et Chers collègues,

Le groupe le Centre / vert-libéral a pris connaissance du premier message de cette nouvelle législature et des comptes 2020 de la Ville de Fribourg avec attention. Comme de coutume depuis quelques années, la présentation des comptes de façon toujours plus lisible, précise et surtout transparente, nous permet une analyse détaillée. Nous remercions la Direction des finances, son personnel et toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction et à la qualité de ce message.

Si ces comptes peuvent paraître faussés par la situation liée au covid, on constate que les diminutions de revenus qu'elle induit, par exemple en termes de taxes, sont généralement compensées, du moins partiellement, par des baisses de charges. Nous tenons ici à saluer les mesures rapides et pertinentes prises par le Conseil communal dans le cadre de la crise et à le soutenir dans sa volonté d'allouer 1,5 million supplémentaire sur la base du bénéfice des comptes 2020.

On aimerait sincèrement pouvoir continuer cette liste de points positifs. Cependant, notre groupe est contraint de s'arrêter là et de jouer les Cassandra en partageant nos nombreuses inquiétudes sur ces comptes. Inquiétudes qui témoignent de problèmes structurels, répétés vainement chaque année par notre groupe, et qui semblent autant se confirmer qu'ils ne sont pas pris en compte.

1. Baisse impôt s/revenus pers. physiques / stagnation population

Au chapitre des inquiétudes, la baisse des rentrées fiscales dues à l'impôt sur le revenu des personnes physiques interpelle. En une année, ces recettes fiscales diminuent de plus de 4 millions, passant de près de 79 millions à 74,5 millions, soit une réduction de plus de 5 %. Si cette baisse est due notamment à la crise

du covid, un report supplémentaire est à craindre dans la mesure où le montant de ces rentrées fiscales est basé sur une provision et non sur la facturation réelle.

Bien plus, ce montant confirme l'inquiétude de notre groupe quant à la diminution générale du revenu net de la population de la commune et sa paupérisation. Corollaire direct, c'est là aussi le reflet de la stagnation du nombre d'habitants et de la perte d'attractivité de la commune, face à laquelle le Conseil communal semble impuissant sinon indifférent.

Il est important d'inverser rapidement cette tendance, au risque sinon d'entrer dans un cercle vicieux au détriment de la classe moyenne.

2. Augmentation des charges

Parallèlement, notre groupe s'inquiète encore et toujours de l'augmentation continue des charges du personnel, ainsi que de celles des biens, services et marchandises. Le Conseil communal semble engager les deniers publics sans égard aux circonstances, notamment à la situation liée au covid 19 et à la stagnation de la population qui engendrent une réduction des rentrées fiscales. Les charges de personnel augmentent de plus de 5% pour atteindre désormais un seuil historique de 28% du total des charges. Cela ne correspond ni à une gestion saine ni à une gestion durable. Cette augmentation continue et non maîtrisée des charges de personnel offre un argument déjà exploité par les personnes opposées à la fusion du Grand Fribourg. L'augmentation des charges liées aux biens, services et marchandises inquiète également et devra à l'avenir être mieux maîtrisée s'agissant de charges non liées.

Ces augmentations étonnent d'autant plus que la population elle-même stagne depuis 5 ans.

3. Surestimation systématique de certaines charges

Par ailleurs, on constate également que la Commune continue d'avoir un coussin important de charges budgétées qui ne sont pas utilisées. 10,4 millions en 2017, 11,17 millions en 2018, 8,79 millions en 2019, elles sont de 10,87 millions pour 2020. D'aucuns y verront une gestion parcimonieuse. Il n'en est rien.

C'est au contraire la démonstration que le Conseil communal budgétise d'année en année trop de charges, au point de se demander la pertinence de chaque poste et sa faisabilité sont concrètement revus dans le cadre de l'établissement

du budget. Le Conseil communal semble trop facilement considérer qu'il s'agit d'autorisations de dépenses. Il oublie que les impôts sont précisément fixés sur la base des dépenses budgétées et qu'en ne réduisant pas ce qui peut l'être, il maintient artificiellement un taux trop élevé.

4. Surestimation investissements → amortissement

Il en va de même concernant les investissements et leur corollaire dans le compte de fonctionnement, soit les amortissements. D'année en année, nous constatons que beaucoup d'investissements ne sont pas activés et que, par extension, les charges d'amortissement sont toujours surévaluées. D'année en année, notre groupe demande au Conseil communal d'échelonner ses investissements et d'adopter un programme réalisable au profit de résultats concrets. Vainement. Pour 2020, au lieu des presque 16,7 millions prévus en amortissement, les comptes enregistrent 13,2 millions, soit une réduction de plus de 20%. C'est bien la preuve que le programme d'investissements prévu par le Conseil communal dans le cadre du budget est d'emblée irréalisable. A nouveau, le Conseil communal oublie qu'en fixant des investissements irréalistes et non priorisés, il augmente les charges d'amortissements prévues au budget pour leur activation et maintient ainsi artificiellement un taux d'impôts élevé, sans réussir au final à réaliser ses investissements qui ressemblent plus à un catalogue de promesses électorales qu'à un programme coordonné et priorisé. On connaît le résultat final : des circonstances toujours extraordinaires qui en deviennent ordinaires, des projets qui traînent, des amortissements qui se reportent éternellement et un bénéfice annuel toujours plus élevé que prévu, réalisé grâce aux contribuables, mais utilisé moins pour eux que pour alimenter des provisions.

5. Provisions

Les provisions venons-y. Une fois n'est pas coutume, la Commune lisse son résultat par l'octroi supplémentaire de 5 millions à la provision pour l'assainissement de la Pila, en plus des 4 millions déjà prévus au budget.

Autrement dit, le Conseil communal se dégage un bénéfice sur le dos du contribuable en surestimant certaines charges et certains investissements et décide ensuite tout seul, sans vote préalable du Conseil général, d'attribuer le bénéfice ainsi constitué à une provision. Merci la démocratie.

Alors que le Conseil communal nous a toujours annoncé un objectif à 20 millions pour la provision Pila, cet objectif passe cette année à 25 millions. Passera-t-il à 30 millions l'année prochaine si la Commune réalise à nouveau un bénéfice, Mesdames et Messieurs du Conseil communal ? Nous avons aujourd'hui atteint un montant justifié et conforme aux estimations et variantes moyennes connues pour l'assainissement de la Pila. Ceci nous permet également d'éviter toute critique dans le cadre du processus de fusion. A l'avenir, si le Conseil communal souhaite alimenter des provisions, s'il souhaite faire passer la prudence avant tous les autres principes comptables dont notamment celui de la prévisibilité et de l'équivalence fiscale, s'ils souhaitent faire dormir l'excédent qu'il engrange, à hauteur de presque 100 millions sur les 5 dernière années, nous l'invitons à le faire uniquement dans le cadre du budget.

Vous l'aurez compris, notre groupe n'est pas satisfait de ces comptes. Le résultat bénéficiaire doit plus au hasard qu'à une gestion financière durable des deniers publics quand on regarde les charges. Les problèmes structurels annoncés par notre groupe et connus du Conseil communal persistent et se confirment malheureusement dans leurs effets. A quand une réaction ?

Car oui Chères et Chers collègues, il est possible de contrôler la pertinence des charges budgétés régulièrement non dépensées et de les réduire sans réduire les prestations à la population, en particulier aux plus démunis. Oui, il est possible d'adopter un programme d'investissements priorisé, réaliste et cependant ambitieux. Oui il est possible de réduire la charge fiscale qui assomme la classe moyenne sans péjoration.

C'est sous ces réserves et dans l'espoir d'être écouté, une fois, que le groupe le Centre / vert-libéral approuvera les comptes.

En ce qui concerne le rapport de gestion, notre groupe constate une réduction générale du nombre d'informations, ce qui rend au document de gagner en lisibilité mais pas forcément en utilité. On reste toujours plus proche d'un annuaire statistique à destination de l'administration que d'un rapport de gestion qui permette à la population et aux entreprises de connaître les objectifs du Conseil communal et leur état de réalisation. Le Conseil communal s'est voulu toutefois rassurant sur la refonte

du rapport de gestion. Nous sommes conscients du travail conséquent qui attend les services et les en remercions.

Merci pour votre attention

SMu/31.05.2021